

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30 juin 2016

Dossier complet le

01 août 2016

N° d'enregistrement

2016-ARA-DP-00090

### 1. Intitulé du projet

RD999 - Aménagement de sécurité ponctuel du PR 17+600 au PR 26+400  
Communes du Vernet la Varenne et St Germain l'Herm

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental du Puy de Dôme

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel Miolane Directeur Général des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine

RCS / SIRET

226 300 019 00015

Forme juridique

Collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d Infrastructures Routières	Aménagement sur 4 sections de routes sur un linéaire total de 1220m.
51a Défrichement	Défrichement sur les 4 sections pour une surface totale de 61 ares et 57 centiares (voir prédiagnostic écologique en annexe). Parcelles Section1 boisement feuillus: AI48 (0.0663ha), AI49 (0.0963ha); Section2 boisement conifères: ZM31 (0.0715ha), ZM32 (0.0830ha), ZM33 (0.0035ha), ZM30 (0.0011ha), ZM34 (0.0260ha); Section3 boisement conifères abattus: ZM119 (0.1327ha), ZM120 (0.0400ha); Section4 boisement confères: AI10 (0.0402ha), AI11 (0.0450ha), YB182 (0.0101ha).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement de 4 sections de routes sur la RD999 entre le Vernet la Varenne (section1,2 et3) et St Germain l'Herm (section4):

- Champ de visibilité sur 2 courbes (section 1 et 4),
- Rectification de 2 courbes (section 2 et3).

Pour une meilleure compréhension du prédiagnostic écologique, il est précisé que la section4 de ce dernier ne correspond pas à la section 4 du projet qui est située sur la commune de Saint Germain l'Herm. La section 4 du prédiagnostic n'a pas de lien direct avec le projet.

Attention, ne pas prendre en compte la section 4 présentée dans le prédiagnostic écologique qui ne correspond pas à la section 4 présentée dans le formulaire CERFA

## 4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements amélioreront les conditions de circulation et de sécurité pour les usagers: homogénéisation géométrique de l'itinéraire par rapport à la section entre Parentignat et le Vernet la Varenne, visibilité dans les courbes...

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aménagements ponctuels de la RD999:

- Déblais dans 2 courbes pour dégagement de visibilité
- Rectification de 2 courbes pour un rayon de 80m(déblais, remblais , chaussée neuve)

Ces travaux seront réalisés en 3 phases :

1-Déboisement avant terrassement. Dès cet automne suivant les réponses des différents organismes de l'Etat, il n'y aura pas de dépôt de bois à proprement dit.

2-Terrassement en déblais/remblais au printemps 2017. Tous les déblais seront réutilisés sur place, il n'y aura pas d'apport de matériaux extérieurs. Des déblais seront stockés sur la plate forme communale de St Germain l'Herm (dans le but d'éviter un stockage à proximité de zones sensibles) dans l'attente de leur réutilisation pour la chaussée neuve.

3-Réalisation de chaussée neuve pour les rectifications au printemps/été 2018 pour laisser "reposer" les terrassements.

Les travaux n'auront pas d'incidence ou d'impact sur les cours d'eau et il n'y a pas de plantes invasives répertoriées sur le secteur.

IL n'y a pas d'autres projets routiers prévus sur le secteur.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic après travaux ne sera pas modifié (environ 1300 à 1700 véhicules/ jour selon les sections).  
Le déboisement ponctuel améliorera les conditions de circulation en hiver.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau  
Autorisation de défrichement

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

SECTION 1: PR 18+500 Vernet la Varenne  
SECTION 2: PR 22+000 Vernet la Varenne  
SECTION 3: PR 23+050 Vernet la Varenne  
SECTION 4: PR 25+600 St Germain l'Herm

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Communes traversées :**

Vernet la Varenne, St Germain l'Herm

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet est prévu sur plusieurs programmations de travaux du Département.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol sur les sections 1,2 et 3 sur la commune du Vernet la Varenne: présence de boisement  
 Règlement applicable à la zone du projet: zones ND, espace boisé classé  
 Procédure de mise en compatibilité du POS par la commune en cours  
 Usage actuel du sol sur la section 4 sur la commune de St Germain l'Herm: zone en RNU

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Vernet la Varenne: POS en cours de mise en compatibilité sur le tracé du projet  
 St Germain l'Herm: RNU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Livradois Forez
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité avec le SIC FR83301096 "Rivières à Écrevisses à pattes blanches". Un virage (section 1) est situé dans le bassin versant des rivières concernées par le SIC, à leur amont immédiat. <b>A environ 200 mètres du site Natura 2000</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Équilibre entre les déblais et remblais sur les 4 sections
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Équilibre entre les déblais et remblais sur les 4 sections
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le prédiagnostic écologique effectué en mai 2016, l'impact sur les habitats naturels, la faune et la flore est globalement faible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le prédiagnostic écologique effectué en mai 2016, l'impact sur les zones à sensibilité particulière est nul ou non significatif.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprises sur des espaces en zone ND
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hormis lors de la phase des travaux, ce projet n'engendrera pas de nouvelles nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, ce projet engendrera des vibrations dues aux engins de chantier.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des émissions de poussière et de polluants dans l'air sont possible. Toutefois, l'entreprise réalisant les travaux devra prendre en compte toute les dispositions nécessaires pour limiter ces rejets. Le projet n'entraînant pas à terme d'augmentation du trafic, les émissions de polluants seront équivalentes aux émissions actuelles.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise limitée du projet, les modifications peu importantes du tracé routier, les enjeux restant principalement faibles selon le prédiagnostic écologique montrent que les impacts restent très limités.

Signature : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Tableau avec les dimensions et caractéristiques du projet (rubrique 4.5)</p> <p>Profils en travers type</p> <p>Localisation des espaces boisés</p> <p>Annexe 1</p> <p>Réponse de la procédure sur l'eau</p> <p>Prédiagnostic écologique</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Clermont-Ferrand

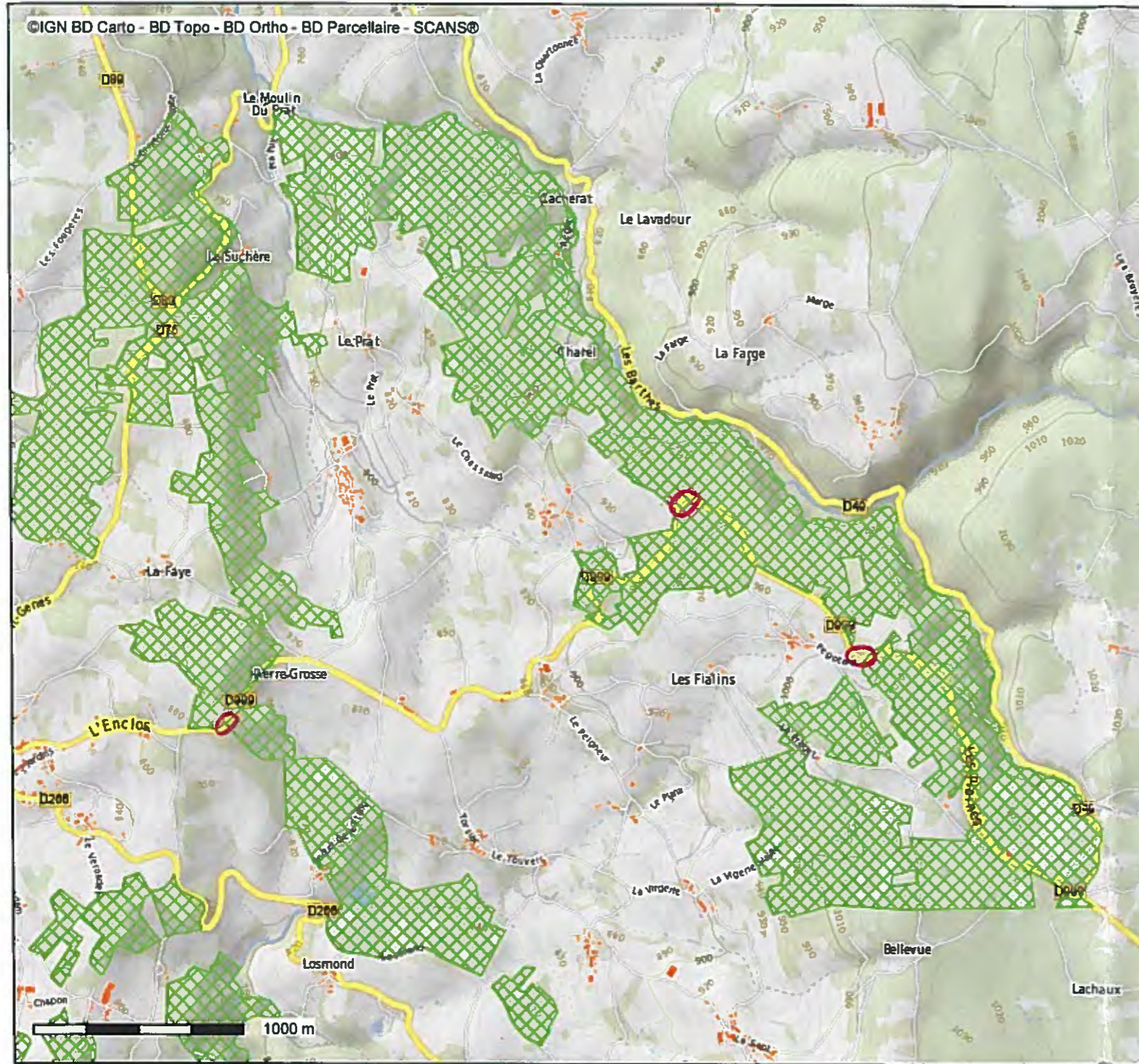
le,

28 Juillet 2016.










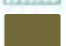








Signature

P/ Le Président du Conseil Départemental  
et par délégation:  
Le Directeur Général des Routes  
de la Mobilité et du Patrimoine

  
Michel MIOLANE



Conception : DDT 63  
Date d'impression : 08-07-2015

- Prescriptions urbanisme
-  01-espace boisé classé (L130-1 CU)
  -  02-secteur avec limitation de la constructibilité (R123-11b CU)
  -  03-secteur avec disposition de de reconstruction/démolition (R123-11f CU)
  -  05-emplacement réservé (R123-11d)
  -  07-élément de patrimoine à protéger (R123-11h CU)
  -  09-emplacement réservé logement sociaux (R123-12-4c CU)
  -  11-limitation particulière d'implantation des constructions
  -  12-secteur en attente d'un projet d'aménagement global (R123-12-4b CU)
  -  14-secteur de plan de masse (R123-12-5 CU)
  -  15-règles d'implantation par rapport aux voies (R123-9-6 et R123-11)
  -  16-batiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12-2 C)
  -  17-secteur mixité sociale (R123-12-4f CU)
  -  18-orientations d'aménagement (R123-3-1 CU)
  -  19-secteur protégé en raison richesse sol et sous sol (R123-11c CU)
  -  21-pré-emplacement réservé pour équipement (R123-11-d)
  -  24-chemins piétons - intention de voirie - pistes cyclables
  -  99
  -  N\_BATI\_PCIV\_S\_063

**Description :**

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

# R.D.999

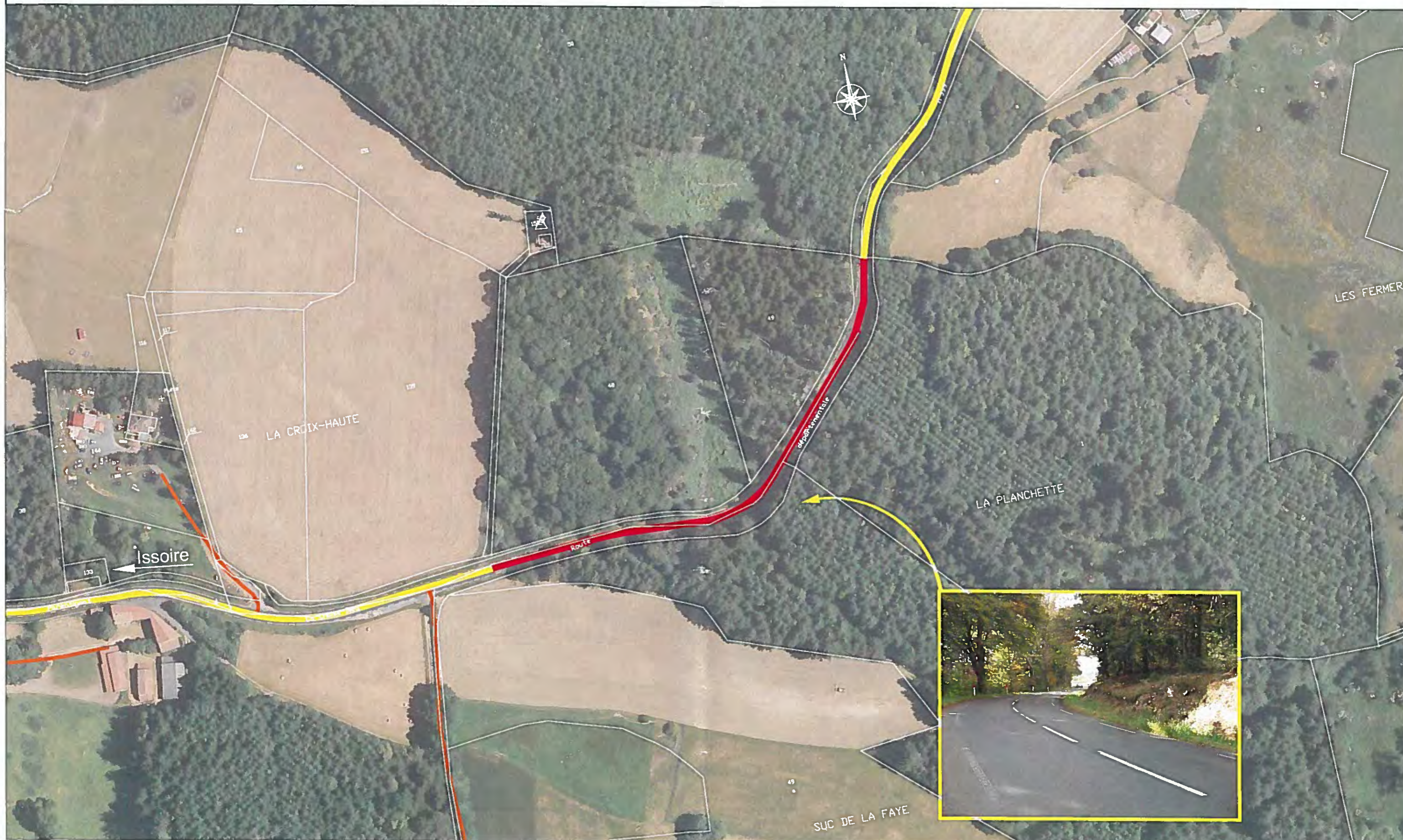
Commune du Vernet la Varenne

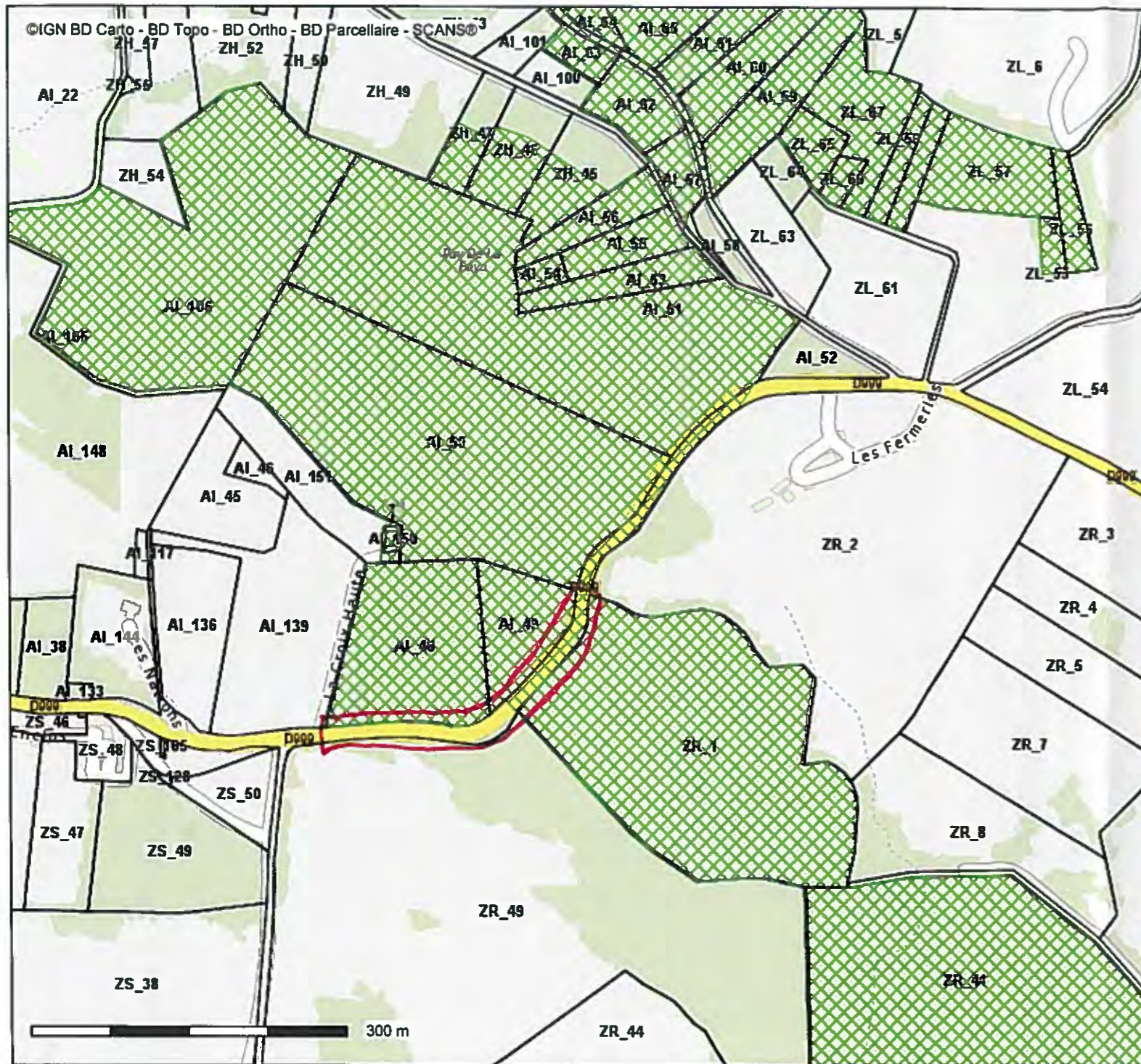
C1 - Vue aeriene avec photos

**SECTION 1**  
**P.R.18+500**



















Photo aeriene de 2013

Echelle : 1/2000





Conception : DDT 63  
Date d'impression : 08-07-2015

- Prescriptions urbanisme
-  01-espace boisé classé (L130-1 CU)
  -  02-secteur avec limitation de la constructibilité (R123-11b CU)
  -  03-secteur avec disposition de de reconstruction/démolition (R123-11f CI)
  -  05-emplacement réservé (R123-11d)
  -  07-élément de patrimoine à protéger (R123-11h CU)
  -  09-emplacement réservé logement sociaux (R123-12-4c CU)
  -  11-limitation particulière d'implantation des constructions
  -  12-secteur en attente d'un projet d'aménagement global (R123-12-4b CU)
  -  14-secteur de plan de masse (R123-12-5 CU)
  -  15-règles d'implantation par rapport aux voies (R123-9-6 et R123-11)
  -  16-batiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12-2 C)
  -  17-secteur mixité sociale (R123-12-4f CU)
  -  18-orientations d'aménagement (R123-3-1 CU)
  -  19-secteur protégé en raison richesse sol et sous sol (R123-11c CU)
  -  21-pré-emplacement réservé pour équipement (R123-11-d)
  -  24-chemins piétons - intention de voirie - pistes cyclables
  -  99
  -  N\_PARCELLE\_PCIV\_S\_063

**Description :**

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

# R.D.999

Commune du Vernet la Varenne

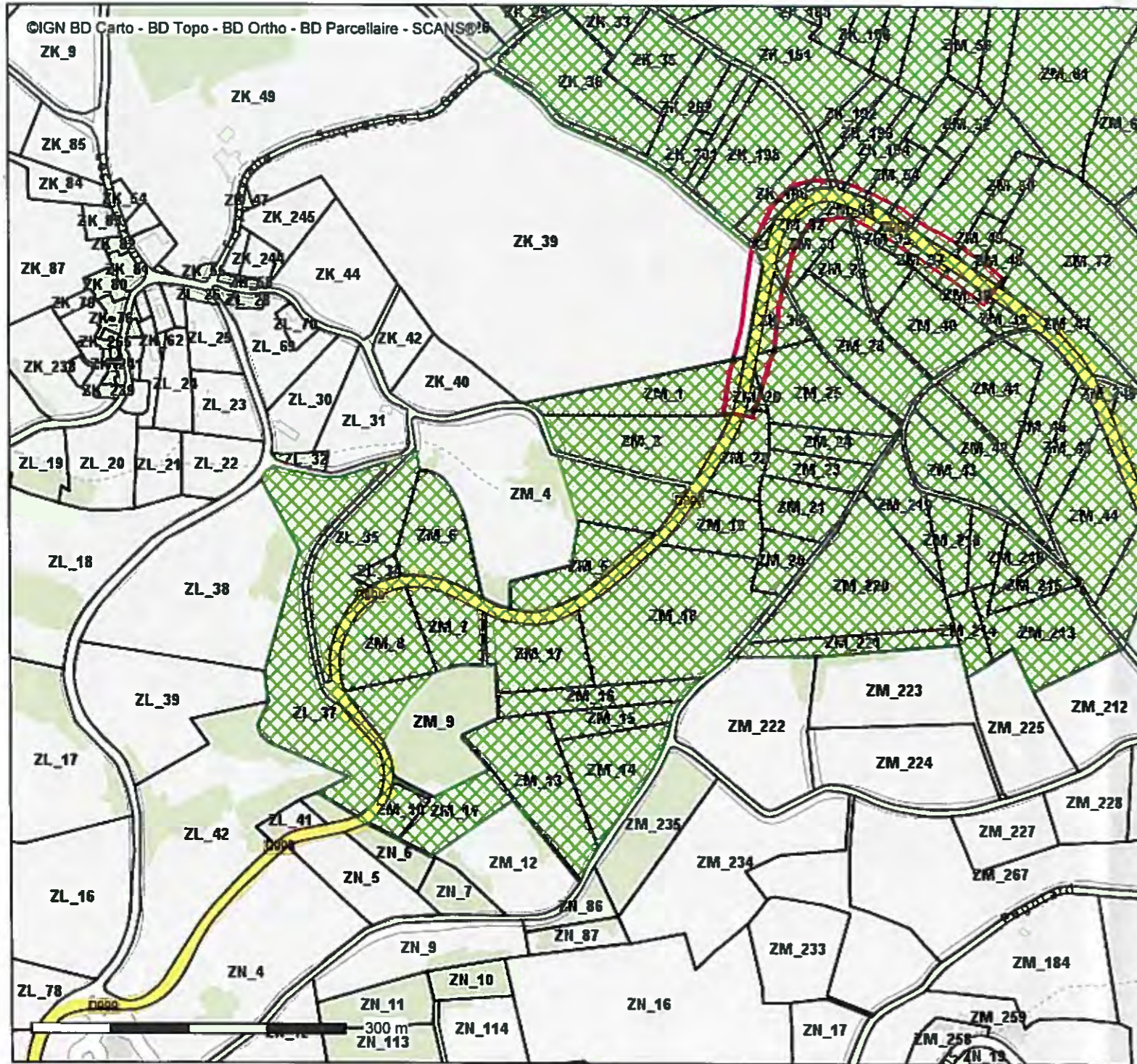
C1 - Vue aeriene avec photos

SECTION 2  
P.R.22+000







Photo aérienne de 2013

Echelle : 1/2000





Conception : DDT 63  
Date d'impression : 08-07-2015

- Prescriptions urbanisme
-  01-espace boisé classé (L130-1 CU)
  -  02-secteur avec limitation de la constructibilité (R123-11b CU)
  -  03-secteur avec disposition de de reconstruction/démolition (R123-11f CI)
  -  05-emplacement réservé (R123-11d)
  -  07-élément de patrimoine à protéger (R123-11h CU)
  -  09-emplacement réservé logement sociaux (R123-12-4c CU)
  -  11-limitation particulière d'implantation des constructions
  -  12-secteur en attente d'un projet d'aménagement global (R123-12-4b CU)
  -  14-secteur de plan de masse (R123-12-5 CU)
  -  15-règles d'implantation par rapport aux voies (R123-9-6 et R123-11)
  -  16-bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12-2 C)
  -  17-secteur mixité sociale (R123-12-4f CU)
  -  18-orientations d'aménagement (R123-3-1 CU)
  -  19-secteur protégé en raison richesse sol et sous sol (R123-11c CU)
  -  21-pré-emplacement réservé pour équipement (R123-11-d)
  -  24-chemins piétons - intertion de voirie - pistes cyclables
  -  99
  -  N\_PARCELLE\_PCIV\_S\_063

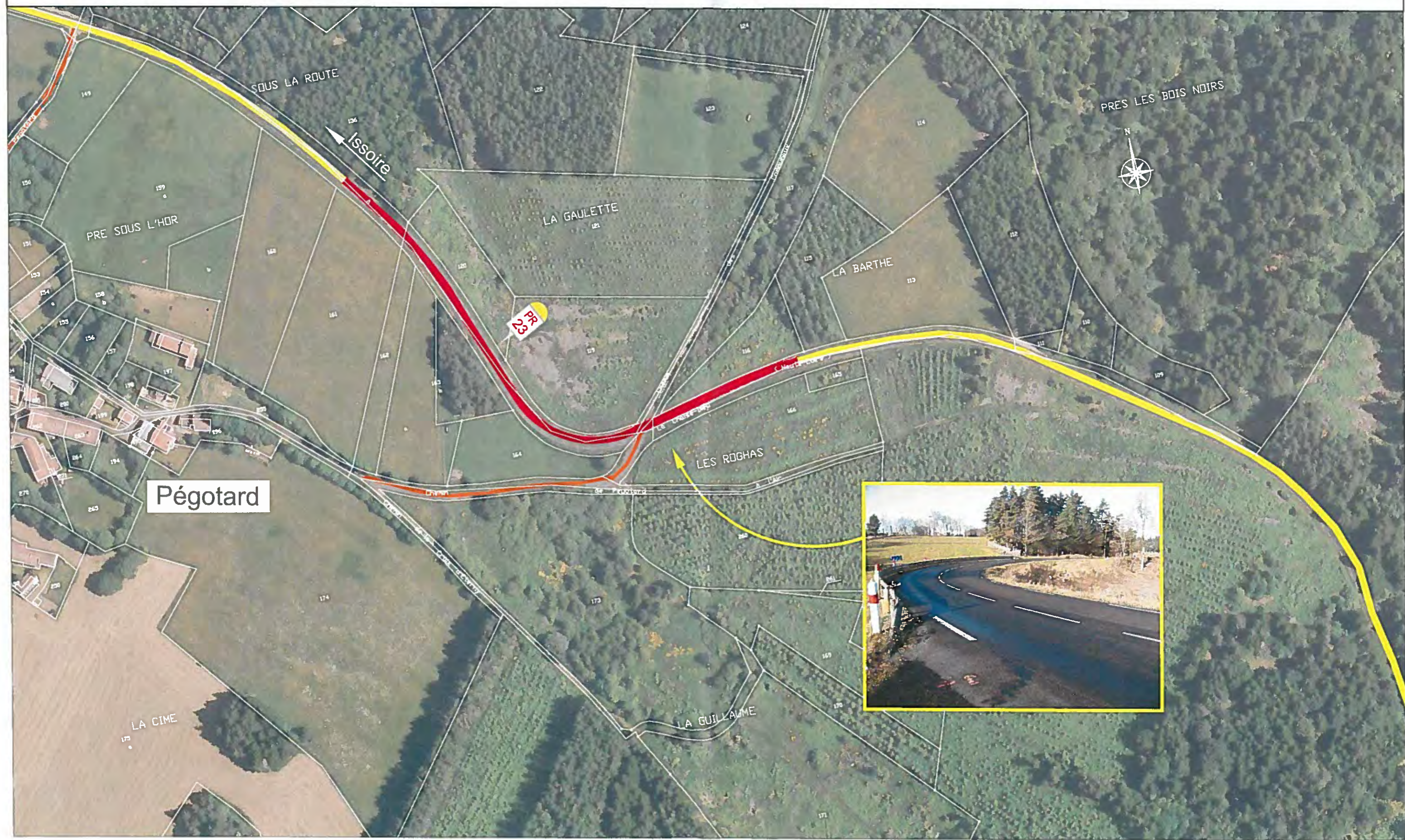
**Description :**

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

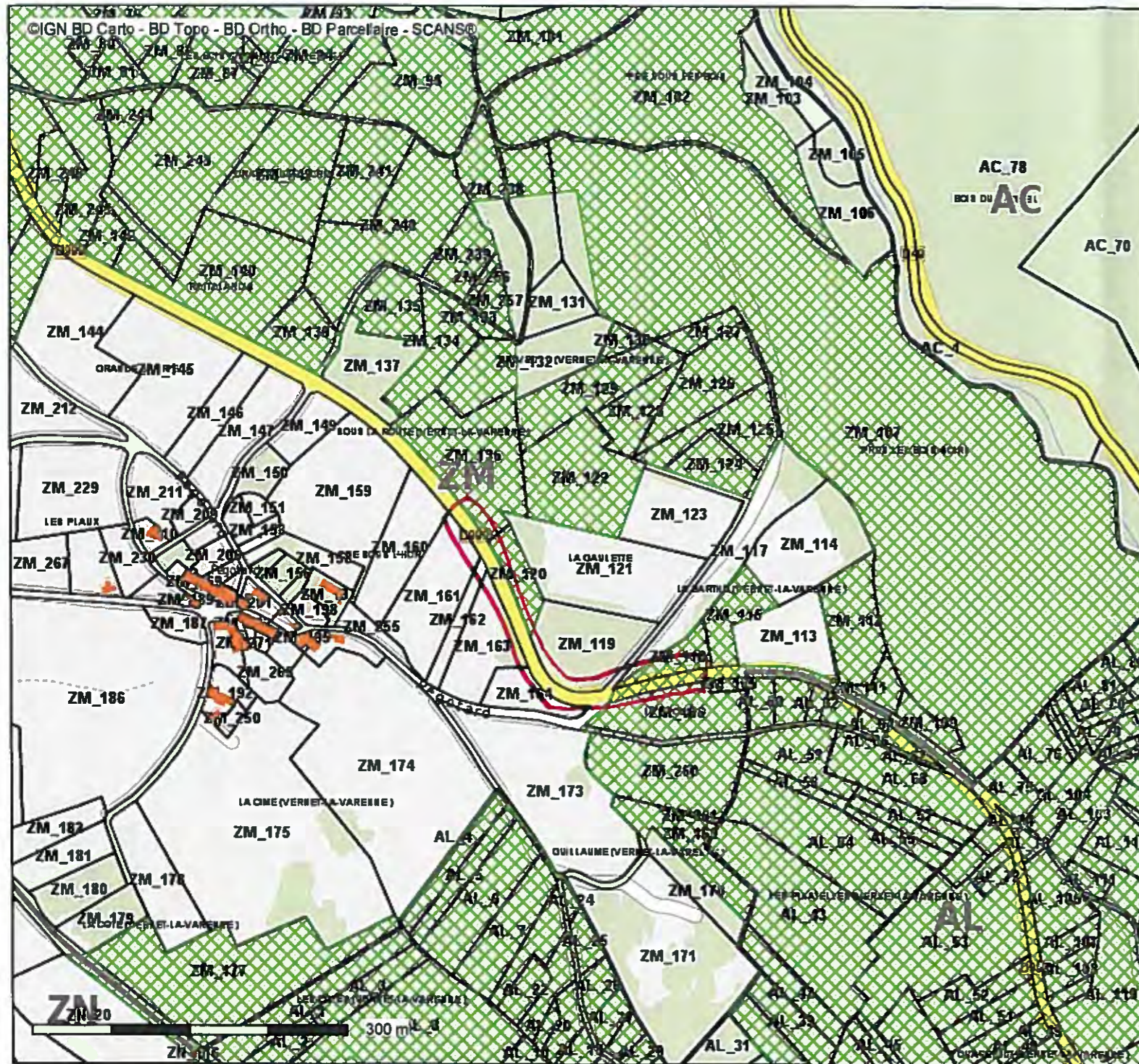
**R.D.999**  
Commune du Vernet la Varenne  
C1 - Vue aeriene avec photos

**SECTION 3**  
**P.R.23+050**








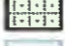












Photo aeriene de 2013  
Echelle : 1/2000







Conception : DDT 63  
Date d'impression : 08-07-2015

- Prescriptions urbanisme
-  01-espace boisé classé (L130-1 CU)
  -  02-secteur avec limitation de la constructibilité (R123-11b CU)
  -  03-secteur avec disposition de de reconstruction/démolition (R123-11f CI)
  -  05-emplacement réservé (R123-11d)
  -  07-élément de patrimoine à protéger (R123-11h CU)
  -  09-emplacement réservé logement sociaux (R123-12-4c CU)
  -  11-limitation particulière d'implantation des constructions
  -  12-secteur en attente d'un projet d'aménagement global (R123-12-4b CU)
  -  14-secteur de plan de masse (R123-12-5 CU)
  -  15-règles d'implantation par rapport aux voies (R123-9-6 et R123-11)
  -  16-bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R123-12-2 C)
  -  17-secteur mixité sociale (R123-12-4f CU)
  -  18-orientations d'aménagement (R123-3-1 CU)
  -  19-secteur protégé en raison richesse sol et sous sol (R123-11c CU)
  -  21-pré-emplacement réservé pour équipement (R123-11-d)
  -  24-chemins piétons - interction de voirie - pistes cyclables
  -  99
  -  N\_BATI\_PCIV\_S\_063
  -  N\_PARCELLE\_PCIV\_S\_063
  -  Section cadastrale

**Description :**

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

# R.D.999

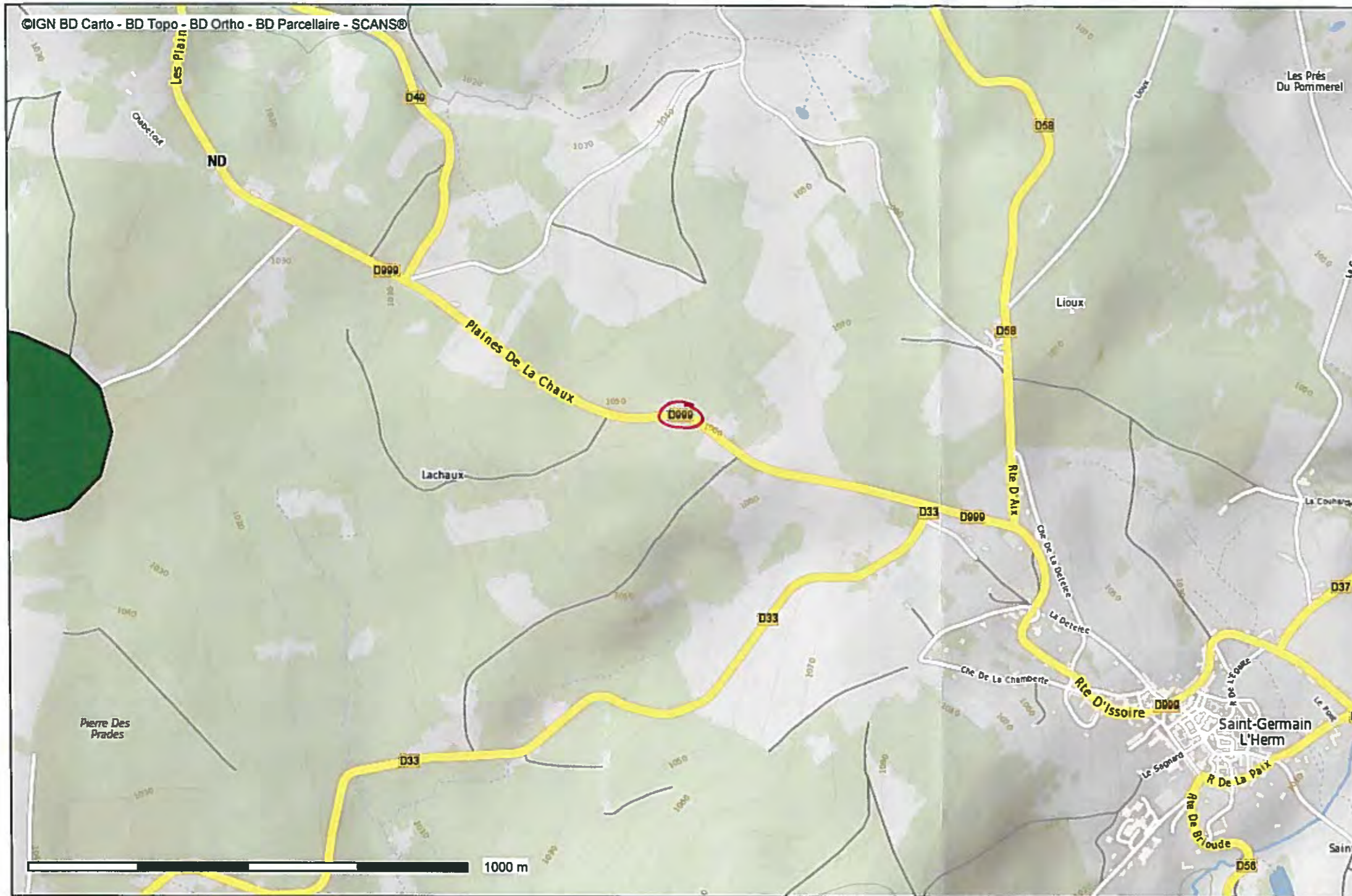
Commune de Saint Germain L'Herm  
C1 - Vue aeriene avec photos

SECTION 4  
P.R.25+600




Photo aérienne de 2013

Echelle : 1/2000





Conception : DDT 63  
Date d'impression : 19-07-2016

-  Secteur Sauvegardé (SS);
- Incidence N 2000
-  Etude d'incidence N 2000 pour PA
-  Etude d'incidence N 2000 pour PA et PC

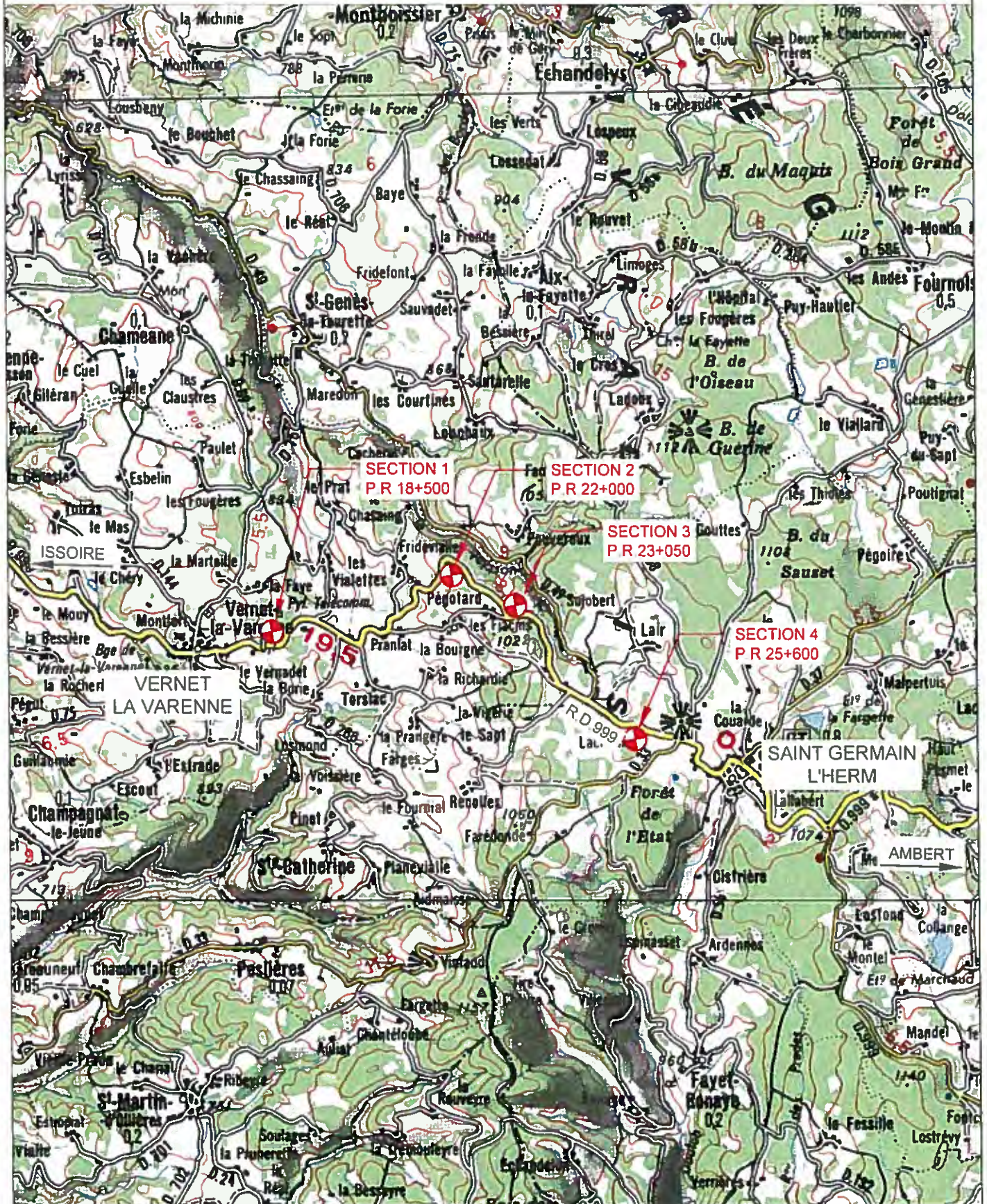
**Description :**

Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

# R.D.999 entre Vernet la Varenne et Saint Germain l'Herm

## Plan de situation

Echelle : 1/75000



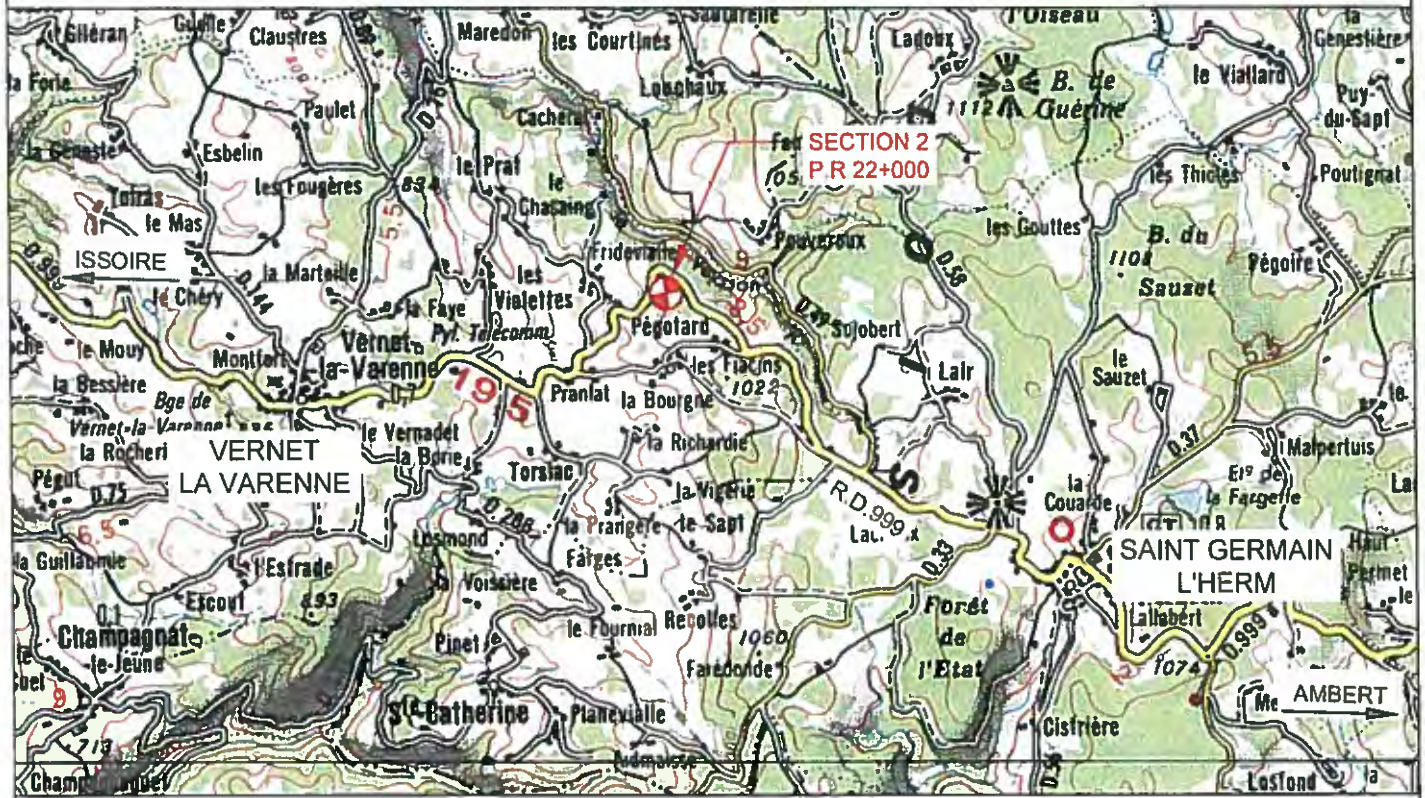
R.D.999  
entre Vernet la Varenne et Saint Germain l'Herm

# SECTION 1



R.D.999  
entre Vernet la Varenne et Saint Germain l'Herm

# SECTION 2



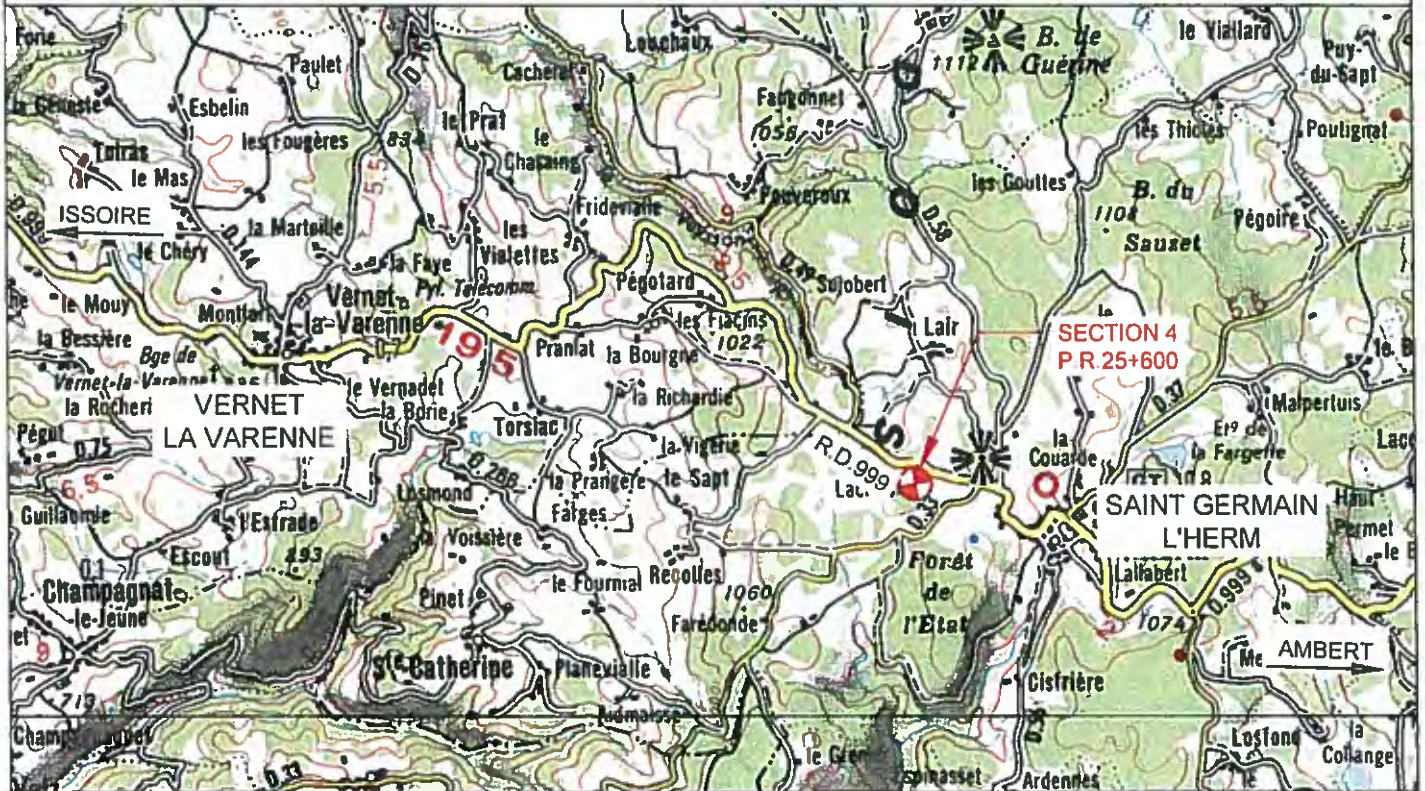
R.D.999  
entre Vernet la Varenne et Saint Germain l'Herm

# SECTION 3



R.D.999  
entre Vernet la Varenne et Saint Germain l'Herm

# SECTION 4





Commune de Vernet la Varenne

**R.D.999**

**SECTION 1**

**Virage au P.R.18+500**

Echelle : 1/2000

LE BOIS BRUN

139

AI 48

AI 49

champ de vue

R.D.999

49  
SUC DE LA FAYE

1  
LA PLANCHETTE



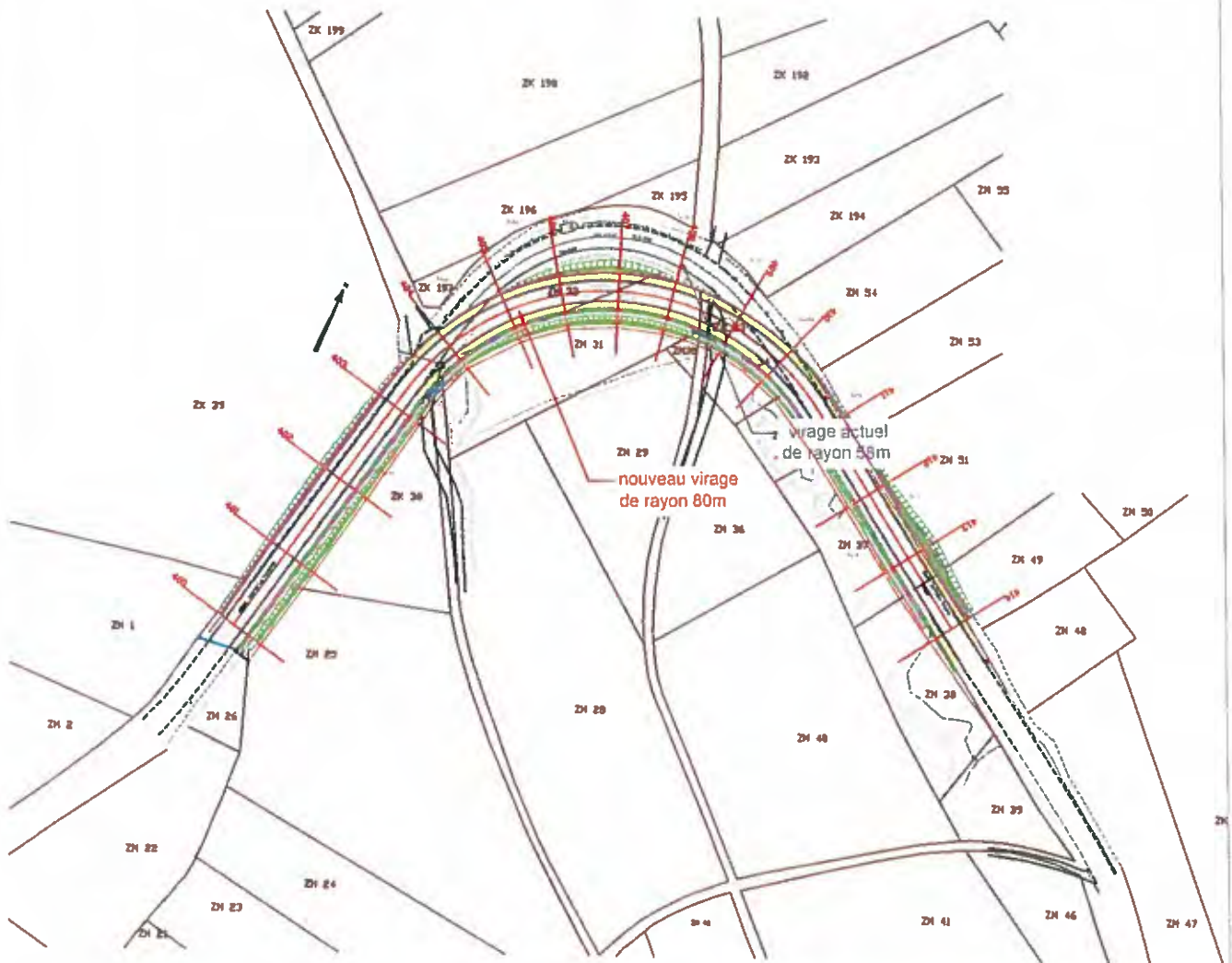
Commune de Vernet la Varenne

R.D.999

SECTION 2

Virage au P.R.22+000

Echelle : 1/2000



Commune de Vernet la Varenne  
**R.D.999**  
**SECTION 3**  
Virage de Pégotard au P.R.23+050  
Echelle : 1/2000



Commune de St Germain l'Herm

R.D.999

SECTION 4

Virage au P.R.25+600

Echelle : 1/2000

LES BECHADES

113

106

105

104

112

95

AI 9

champ de vue

AI 10

94

AI 11

YB 182

YB 93

YB 92

84

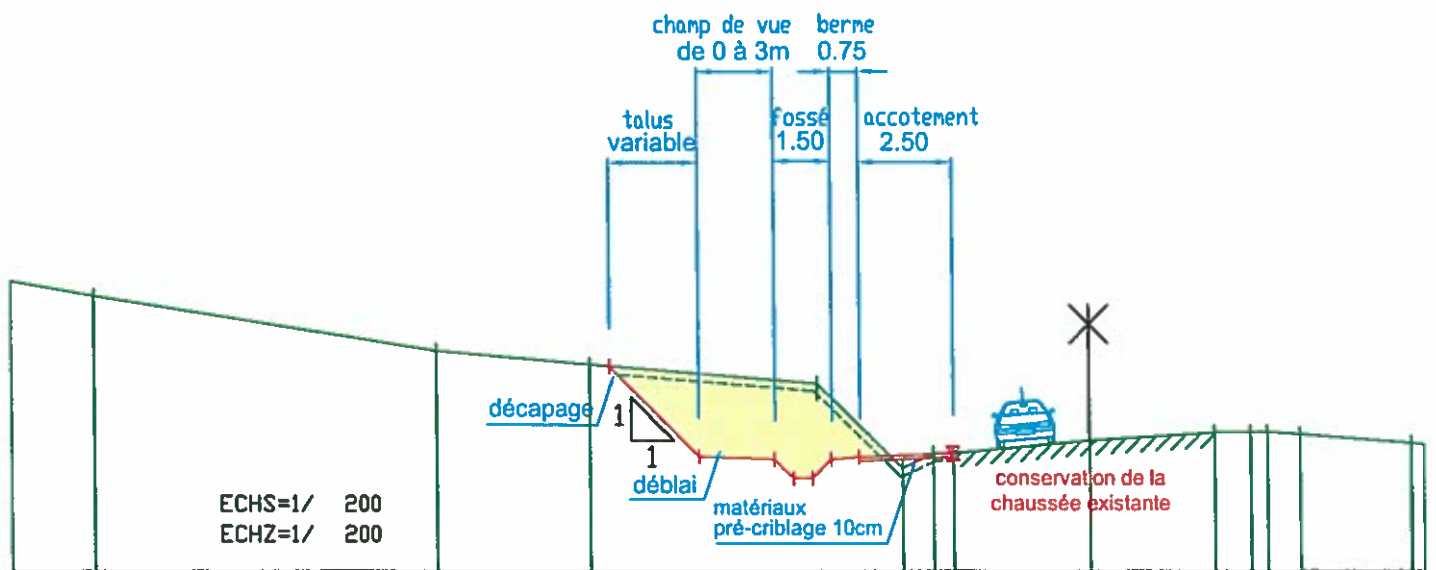


# R.D.999

Communes de Vernet la Varenne et Saint Germain L'Herm

## PROFIL EN TRAVERS TYPE

### SECTION 1



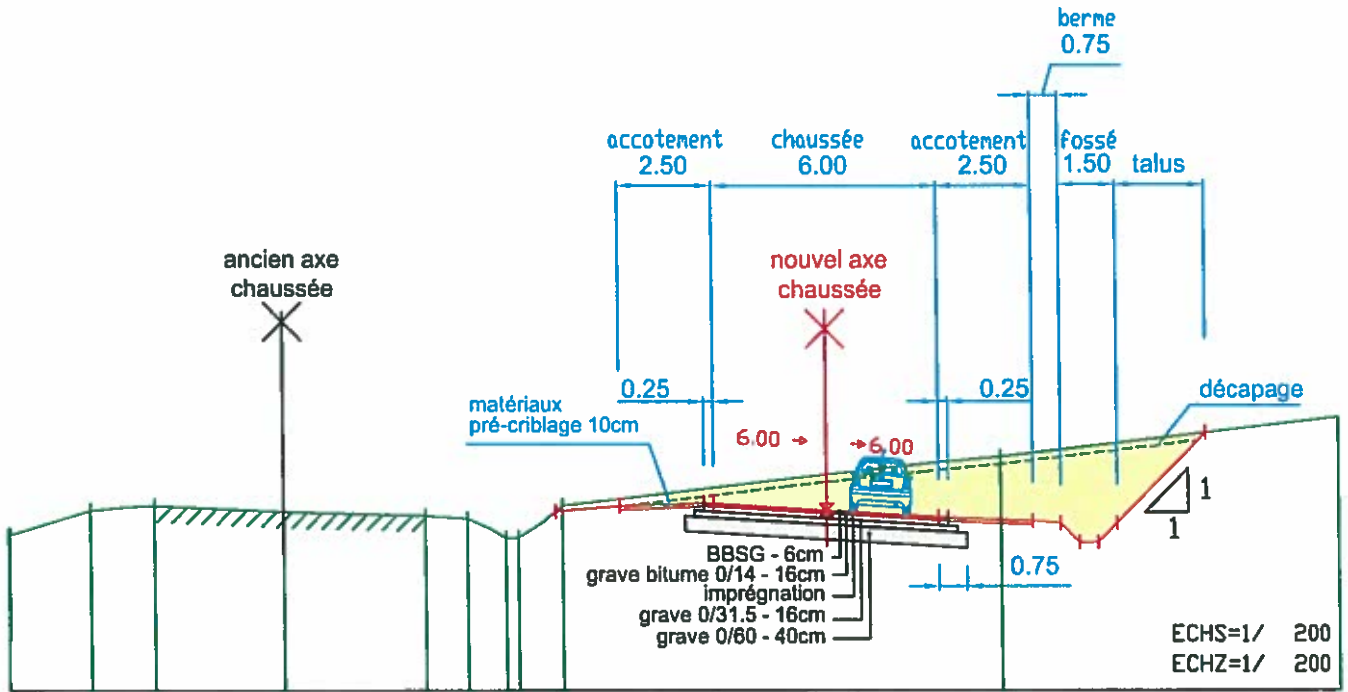
Section 1 au P.R.18+500

Profils de 1 à 24

# R.D.999

Communes de Vernet la Varenne et Saint Germain L'Herm

## PROFIL EN TRAVERS TYPE SECTION 2

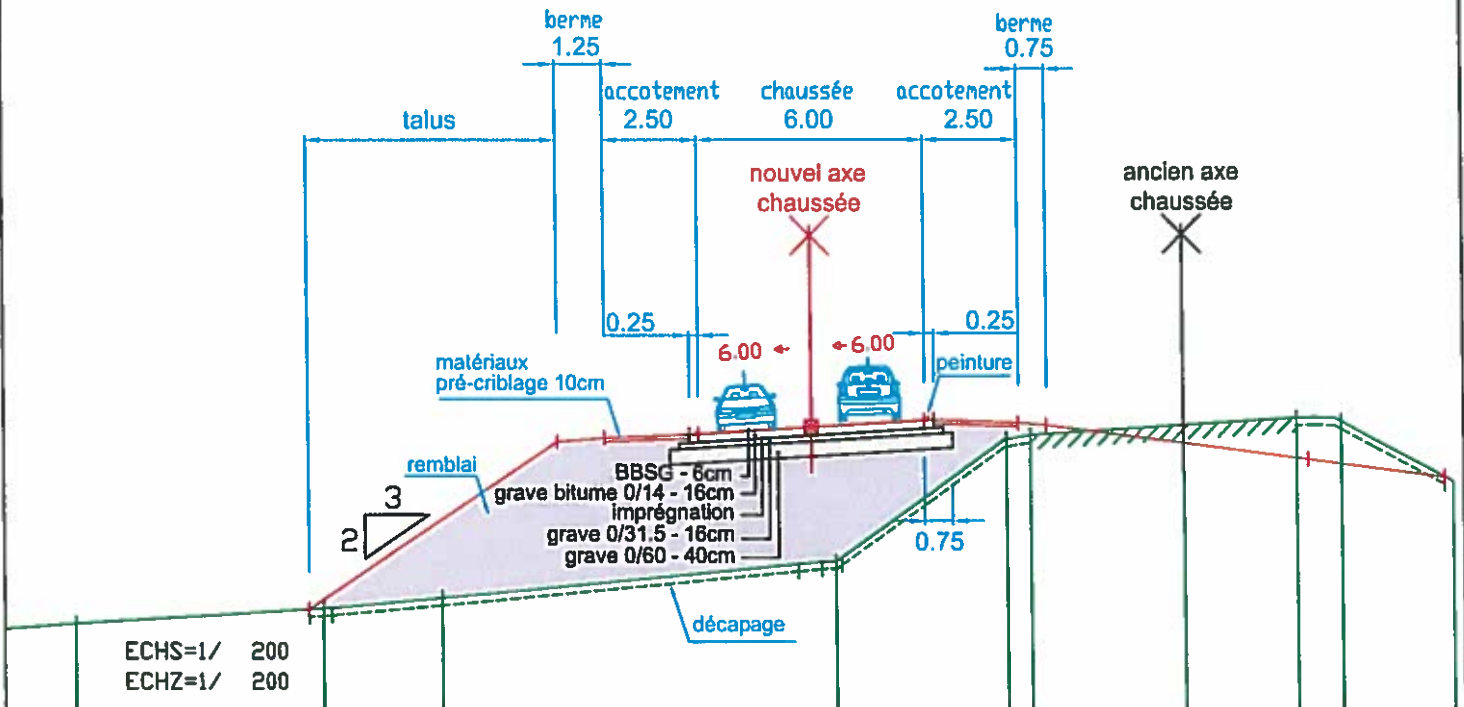


Section 2 au P.R.22+000  
Profils de 400 à 414

# R.D.999

Communes de Vernet la Varenne et Saint Germain L'Herm

## PROFIL EN TRAVERS TYPE SECTION 3



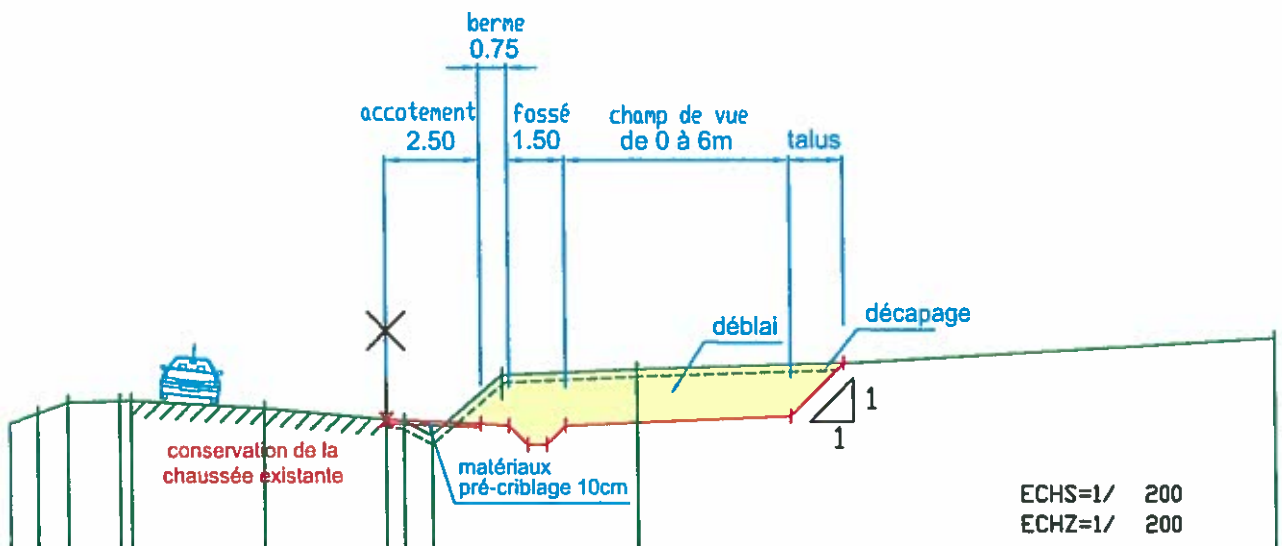
**Section 3 au P.R.23+050**  
**Virage de Pégotard**  
Profils de 100 à 119

# R.D.999

Communes de Vernet la Varenne et Saint Germain L'Herm

## PROFIL EN TRAVERS TYPE

### SECTION 4



Section 4 au P.R.25+600

Profils de 300 à 323



rubrique 4.5

Dimensionnement et caractéristique du projet RD999

	volume déblai en m3	volume remblai en m3	largeur accotement en m	linéaire en m	superficie accotement en m2	reprise chaussée en m2	surface de remblais en m2
Section 1	1500	300	2,5	290	725	0	
Section 2	2300	900	2,5	330	825	1080	
Section 3	500	3000	2,5	300	750	1050	1600
Section 4	900	400	2,5	300	750	0	
Totaux	5200	4600	-	1220	3050	2130	1600



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Division Routière Départementale Livradois-Forez		
Visa	I Information O Suite à donner X Projet de réponse C Classement	Chef DRD <input type="checkbox"/>
		M G Secrétariat <input type="checkbox"/>
		M G. Compta. <input type="checkbox"/>
		P E. <input type="checkbox"/>
		P Ing <input checked="" type="checkbox"/>
N° 2132		
District Ambert <input type="checkbox"/>	District Saint-Amand Roche Savine <input checked="" type="checkbox"/>	
District Courpière <input type="checkbox"/>	District Saint-Anthème <input type="checkbox"/>	

- 8 JUL. 2016

Direction départementale  
des territoires du Puy-de-  
Dôme

Service eau,  
environnement, forêt

Dossier suivi par :  
Catherine SZEZUREK

Tél. : 04.73.42.16.46  
Fax : 04.73.42.16.70

Réf. : 63-2016-00209

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - DRD  
Livradois-Forez  
Rue Antoine Silvère  
63600 AMBERT

ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Objet : dossier de demande d'avis instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **rectification de la courbe par remblaiement et prolongement d'aqueducs au lieu-dit Pétogard sur la commune de VERNET-LA-VARENNE**  
Courrier validant la non soumission à procédure sur l'eau

Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2016

Monsieur,

Par courrier en date du 08 Juin 2016, vous avez souhaité disposer d'un avis relatif à la procédure applicable à votre opération concernant :

**la rectification de la courbe par remblaiement et prolongement d'aqueducs au lieu-dit Pétogard section ZM parcelles 119 et 120 sur la commune de VERNET-LA-VARENNE**

au regard des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.

A l'examen des pièces transmises et dans la mesure où vos travaux respectent la description ci-dessus, il apparaît que votre dossier ne relève ni d'une autorisation ni d'une déclaration au titre des articles ci-dessus.

Aucune procédure n'est nécessaire pour votre projet. Vous pouvez donc commencer vos travaux en veillant à respecter les engagements pris dans votre dossier.

Vous préviendrez les services suivants par écrit, quinze jours avant les travaux :

- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques :  
04.73.14.52.61 (fax) ou sd63@onema.fr (mail).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
Le chef du service eau, environnement et forêt

Béatrice MICHALLAND

Copie : ONEMA

PJ : - avis de début de travaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY DE DOME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme  
Service Eau, Environnement et Forêt  
Bureau Police de l'Eau  
Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES  
Fax : 04.73.42.16.70  
mel : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

**AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN MILIEU AQUATIQUE OU HUMIDE**  
suite à une décision d'acceptation

Le présent imprimé doit être envoyé **OBLIGATOIREMENT** dûment renseigné  
**15 jours avant le démarrage des travaux à :**

- L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)- A l'attention du chef de la brigade départementale 04.73.14.52.61 (fax) ou [sd63@onema.fr](mailto:sd63@onema.fr) (mail)

Référence du dossier : 63-2016-00209

Pétitionnaire : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - DRD Livradois-Forez

Objet des travaux : la rectification de la courbe par remblaiement et prolongement d'aqueducs au lieu-dit Pétogard section ZM parcelles 119 et 120 sur la commune de VERNET-LA-VARENNE

Courrier de validation de la non soumission à la procédure du : 5/07/16

<b>Date de début de travaux</b> <i>Indiquer IMPERATIVEMENT le jour réel de début du chantier</i> <b>IMPORTANT : si le chantier est reporté un nouvel avis devra être envoyé</b>	
<b>Date de fin de travaux</b>	
<b>Nom de l'entreprise devant réaliser les travaux</b>	
<b>Nom et qualité du signataire :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature</b>